



# Mémoire du risque inondation



**Pose de repères de crues  
dans le bassin de l'Aude**

Les grandes crues de l'Aude, notamment celles de 1940, 1992 et 1999, ont laissé des traces dans l'histoire.

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), créé en 2002 sous l'impulsion du Conseil Général de l'Aude, co-pilote avec l'Etat le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), outil financier et de planification, qui définit durant la période 2006-2013 des actions variées et complémentaires : travaux de nettoyage des cours d'eau, actions de ralentissement des écoulements en amont des zones exposées, sensibilisation des populations...

Aussi, le SMMAR a lancé la conception d'un repère de crue sous forme d'un macaron représentant le bassin versant de l'Aude et indiquant le nom du cours d'eau concerné ainsi que la date de crue. Ces macarons seront mis à disposition des 270 communes à risque identifiées dans le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), qui en assureront la pose.

Cette opération menée en coopération avec l'Etat, la Région, les départements Aude et Hérault, et l'Association des Maires de l'Aude, constitue une action ciblée et concertée. Parce que le risque zéro n'existe pas, grâce à cette initiative d'envergure, nous participons tous ensemble au Conservatoire de la Mémoire du Risque Inondation.



Patrick MAUGARD  
Président de l'Association  
des Maires de l'Aude



Pierre-Henri ILHES  
Président du SMMAR

## Définition

➔ Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) dans les zones inondables.



Repère de crue ancien



Repère de crue ancien

En indiquant les hauteurs d'eau atteintes lors des crues, les repères permettent de rappeler la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et rappellent à la population les risques encourus.

## QUI FAIT QUOI ?



### L'ÉTAT



**Les repères de crues constituent une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque.** Pourtant, ces repères aux formes disparates sont parfois fragiles et souvent difficiles à observer car localisés sur des emplacements peu visibles.

Conformément à la législation nationale, l'Etat assiste les communes pour recenser les repères de crues historiques existants et œuvre ainsi pour une **meilleure connaissance du risque inondation.**



### LES COMMUNES

**Les repères de crues historiques sont implantés par les municipalités dans tous les lieux facilement accessibles et visibles par le public.**

Chaque commune exposée au risque inondation a pour obligation d'assurer la pose et l'entretien des repères de crue.



### LE SMMAR



**Dans le cadre de son action de sensibilisation au risque inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'Etat, apporte une assistance technique aux communes.**

Le SMMAR a sélectionné 800 repères fiables et représentatifs du bassin de l'Aude, et a conçu un macaron en matériau inaltérable. Ces repères répondent aux exigences de la réglementation nationale et à la spécificité du contexte local audois : les repères, fabriqués par le SMMAR, sont posés par les municipalités sur des emplacements extérieurs comme les murs des bâtiments, ponts, pylônes, etc.

Enfin, tous les repères recensés seront répertoriés et géoréférencés dans une base de données qui sera accessible à tout public.



Nouveau repère de crue bassin versant de l'Aude

# Réglementation

pour entretenir  
la mémoire  
du risque

- ➔ **La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels, retranscrite dans l'article L563-3 du code de l'environnement, impose aux communes de poser dans les zones inondables, des repères de crues historiques visibles de la voie publique et de procéder à l'inventaire et à l'entretien des repères de crues existants.
- ➔ **Le DDRM** (Dossier Départemental des Risques Majeurs), établi par l'Etat, recense les communes soumises à un risque inondation (site internet de la préfecture : [www.aude.pref.gouv.fr](http://www.aude.pref.gouv.fr)).
- ➔ L'annexe à **l'arrêté du 16 mars 2006** relatif au modèle des repères de crues, en application de l'article 4 du décret n° 2005-233 du 14 mars 2005, définit une forme de repère unique sur tout le territoire national.



*Nouveau repère de crue  
bassin versant de l'Aude*



**SMMAR**  
Syndicat Mixte des Milieux  
Aquatiques et des Rivières  
Conseil Général de l'Aude  
11855 Carcassonne cedex 9  
Tél. 04 68 11 63 02  
[www.smmar.fr](http://www.smmar.fr)

